

QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

**RÈGLEMENT
NUMÉRO 337-2023**

**MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE
NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-CŒUR-D'ISSOUDUN ET
DE SES AFFECTATIONS CONCERNÉES**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE LOTBINIÈRE
6375, RUE GARNEAU
SAINTE-CROIX (QUÉBEC) G0S 2H0**

RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2023
**MODIFICATIONS DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE NOTRE-DAME-DU-SACRÉ-
 CŒUR-D'ISSOUDUN ET DE SES AFFECTATIONS CONCERNÉES**

ATTENDU QUE	la MRC de Lotbinière a adopté son SADR en février 2005 (projet de règlement 172-2005) et qu'il est entré en vigueur le 22 juin 2005;
ATTENDU QU'	il y a lieu de modifier le périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et de ses affectations concernées;
ATTENDU QUE	l'article 47 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.A.U.) stipule que le conseil de la MRC peut modifier le SADR;
ATTENDU QU'	une assemblée publique de consultation s'est tenue le 9 mai 2023;
ATTENDU QUE	la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis un avis favorable sur le projet de règlement 337-2023;
ATTENDU QU'	avis de motion a été donné le 8 février 2023 conformément aux dispositions du Code municipal;
EN CONSÉQUENCE	Il est proposé par Monsieur Jonathan Moreau appuyé par Monsieur Richard Bellemare et résolu
QUE	soit décrété par règlement de ce conseil ce qui suit :

ARTICLE 1**TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement porte le titre de « modification du périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et de ses affectations concernées ».

ARTICLE 2**BUT DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement vise à modifier les cartes 25 et 30 du Livre IV du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR), en modifiant le périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et ses affectations concernées.

ARTICLE 3**VALIDITÉ DU RÈGLEMENT**

Dans le cas où une partie ou une clause du présent règlement serait déclarée invalide par un tribunal reconnu, la validité de toutes les autres parties ou clauses ne saurait être mise en doute.

Le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière décrète le présent règlement dans son ensemble et également article par article, alinéa par alinéa, de manière à ce que si un article ou un alinéa de ce projet de règlement était ou devait être en ce jour déclaré nul, les autres dispositions du présent règlement continuent de s'appliquer autant que faire se peut.

ARTICLE 4**MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE NOTRE-DAME-DU-SACRE-CŒUR-D'ISSOUDUN ET DE SES AFFECTATIONS CONCERNEES**

La carte 30 (Périmètres urbains de N-D-S-C-D'Issoudun) du Livre IV du SADR est remplacée par la carte 30, portant la mention « après modification », se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

La carte 25 (Grandes affectations du territoire) du Livre IV est également modifiée telle qu'illustrée sur l'extrait de la carte 25, portant la mention « après modification », se trouvant en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 5**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Saint-Narcisse-de-Beaurivage, le 10 mai 2023.

Daniel Turcotte, préfet

Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Copie conforme certifiée par

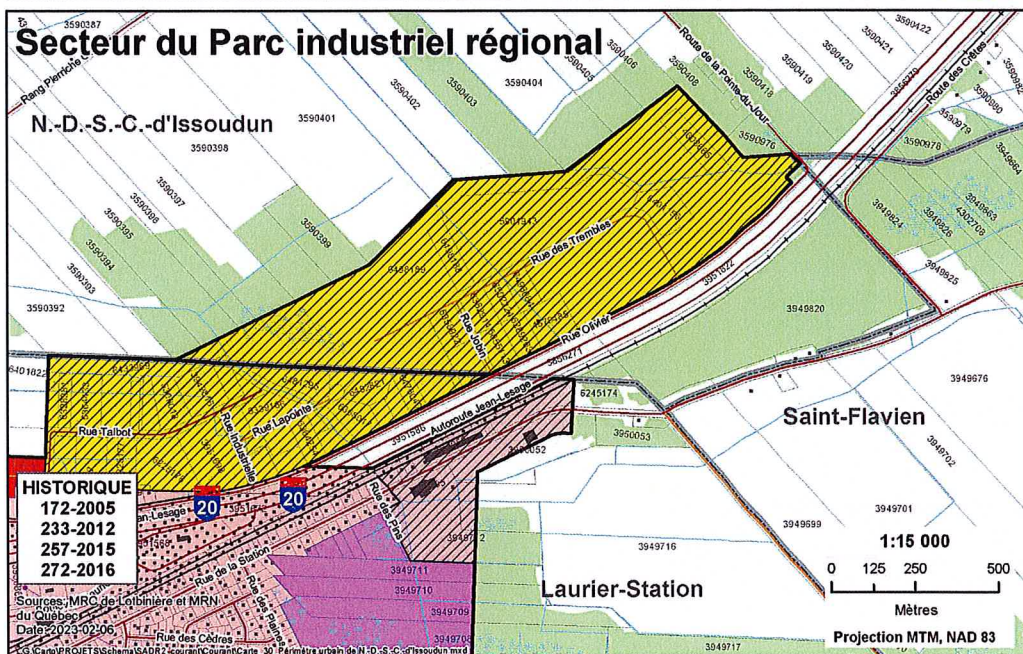


Stéphane Bergeron, directeur général et greffier-trésorier

Ce 15^{ème} jour du mois de mai 2023

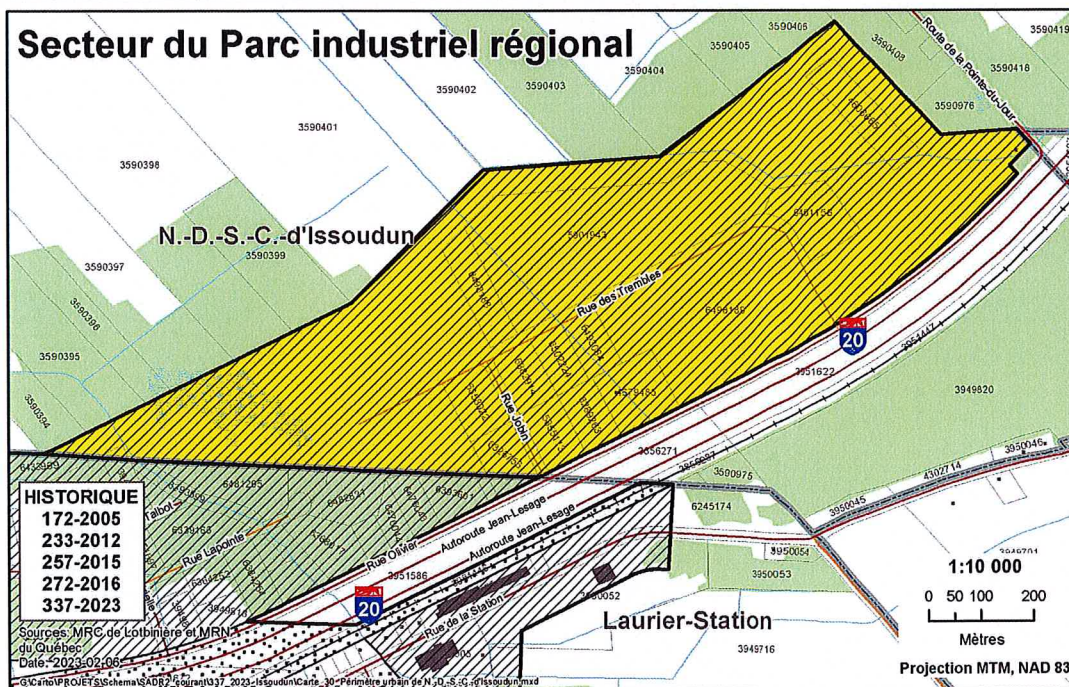
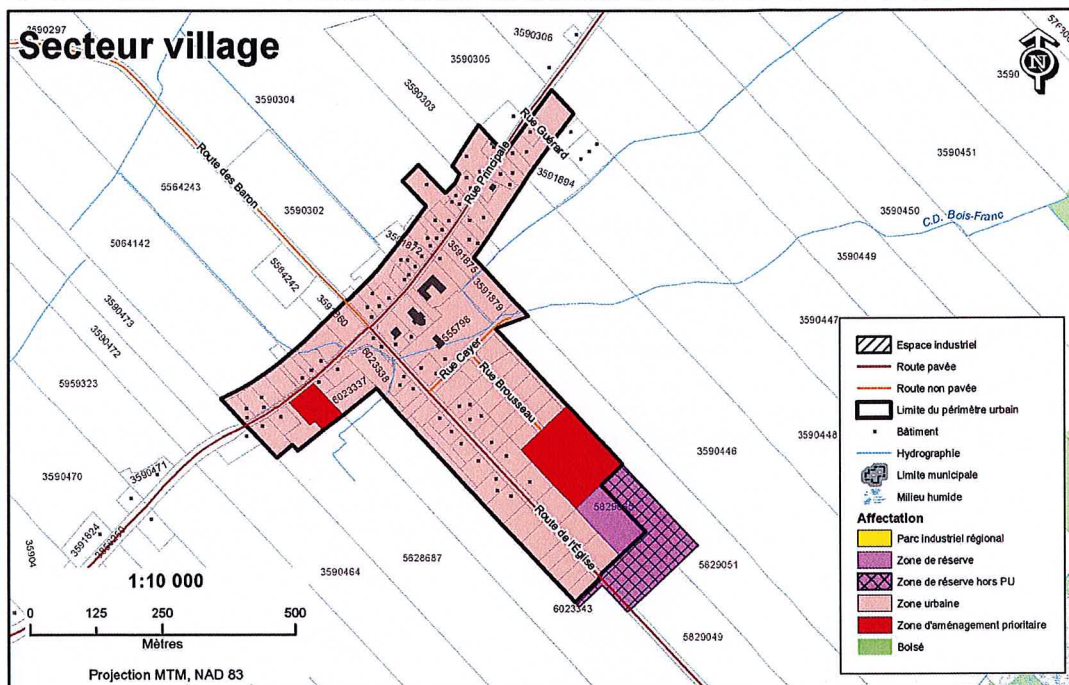
ANNEXES

- CARTE 30 – Périmètres urbains de N-D-S-C-D'Issoudun - AVANT modification
- CARTE 30 – Périmètres urbains de N-D-S-C-D'Issoudun - APRÈS modification
- Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire – AVANT modification
- Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire – APRÈS modification



Carte 30 – Périmètres urbains de N-D-S-C-D'Issoudun – APRÈS modification

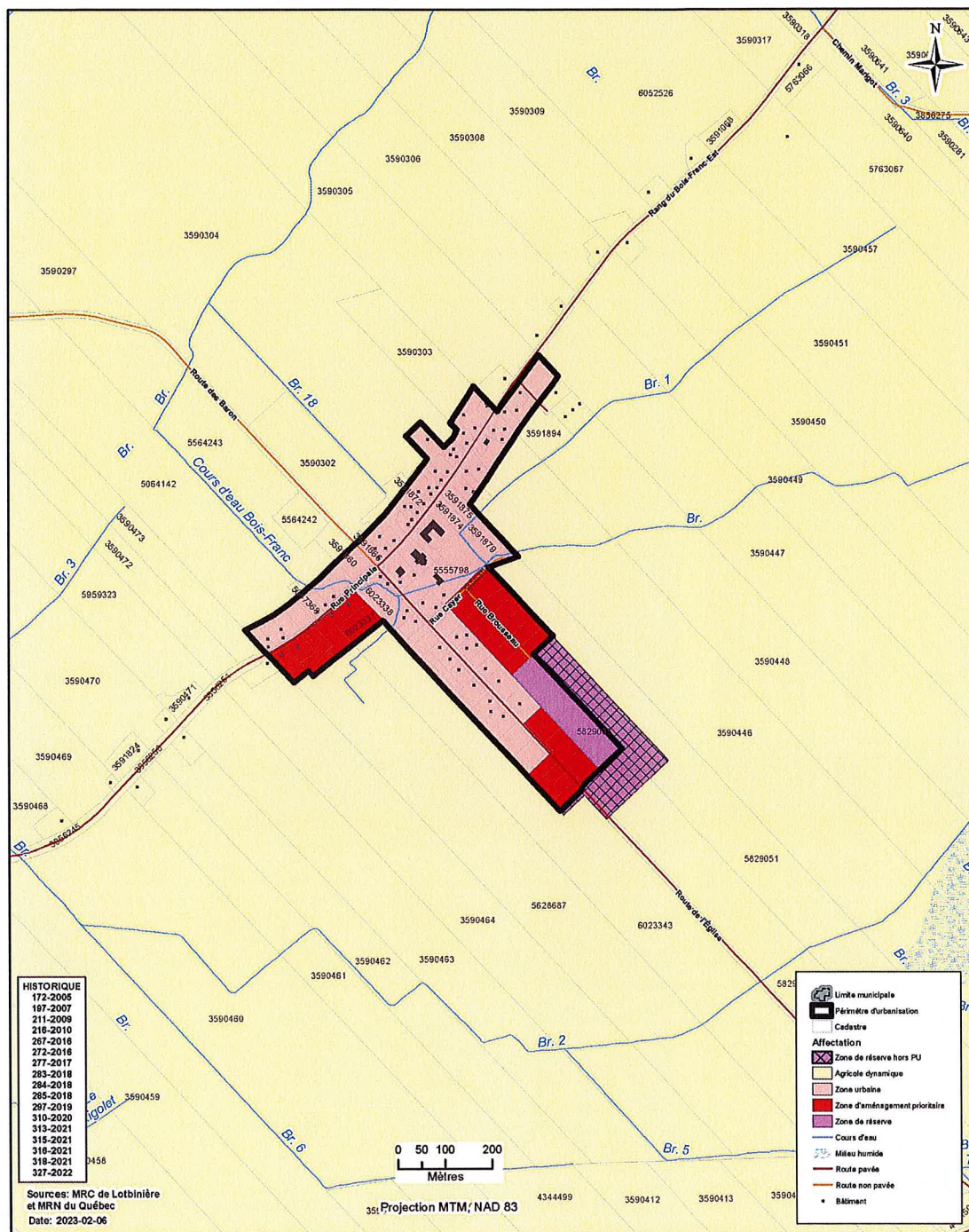
Carte 30 Périmètres urbains de N.-D.-S.-C. d'Issoudun



Règlement numéro 337-2023
Modification du périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et de ses affectations
concernées
MRC de Lotbinière – 10 mai 2023

Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire – AVANT modification

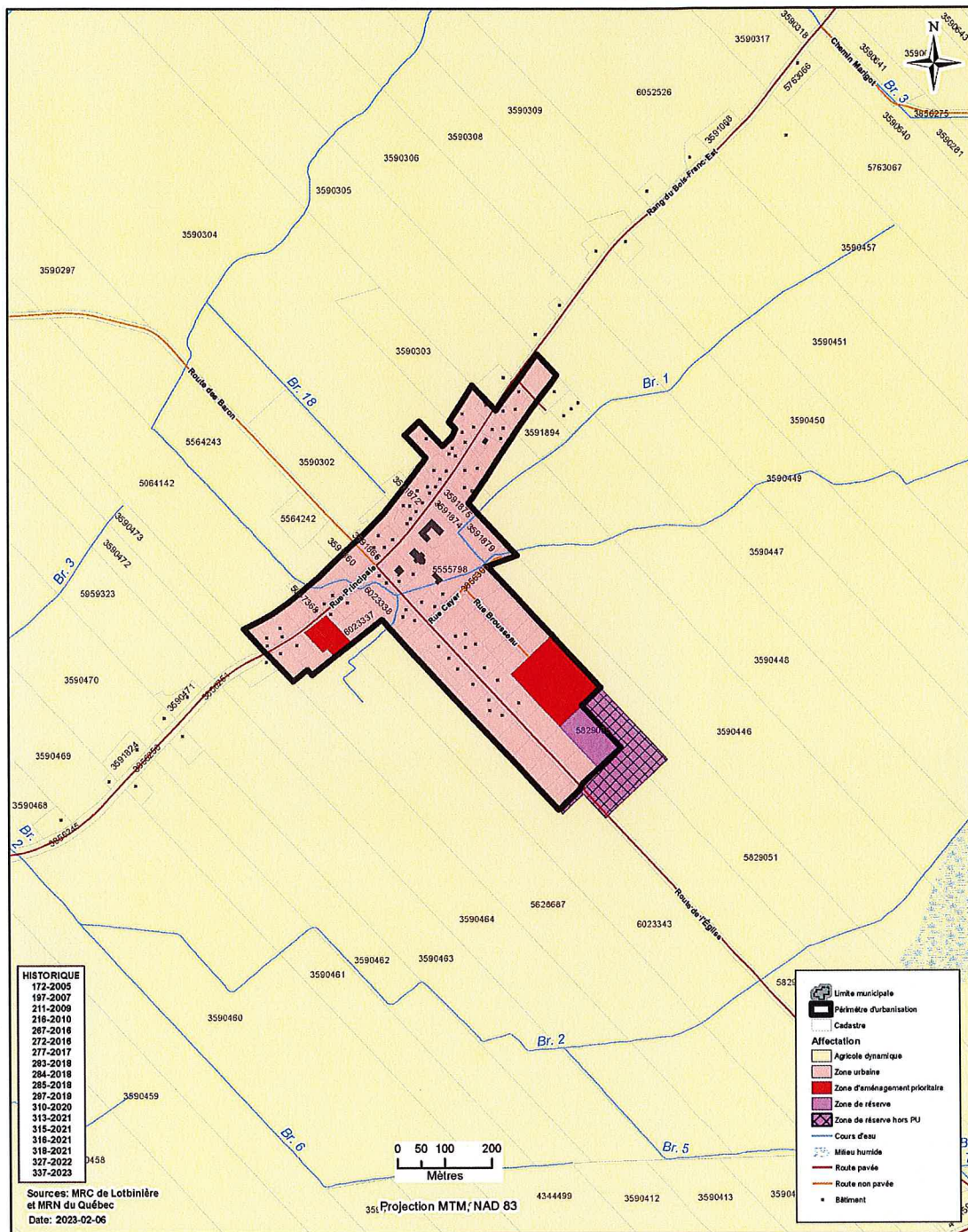
EXTRAIT DE LA CARTE 25 - AVANT MODIFICATION



Règlement numéro 337-2023
Modification du périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et de ses affectations
concernées
MRC de Lotbinière – 10 mai 2023

Extrait de la CARTE 25 – Grandes affectations du territoire – APRÈS modification

EXTRAIT DE LA CARTE 25 - APRES MODIFICATION



Règlement numéro 337-2023
Modification du périmètre urbain de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et de ses affectations concernées
MRC de Lotbinière – 10 mai 2023